

“LE PROBLEME DE L'EMPIRE”

V

Le partage du fardeau — Danger des taxes injustes — Grave oubli.

Sur quelle base M. Curtis propose-t-il d'établir le budget de l'Empire? D'abord, il n'y aura qu'un budget de guerre pour tout l'Empire; et le chiffre global de ce budget, qu'il s'agisse de dépenses annuelles ou d'emprunts, sera déterminé par le parlement impérial, où siègeront les représentants de toutes les nations associées. La part que chaque pays devra verser sera calculée soit d'après leur population respective ou, mieux encore, selon le revenu global de ses habitants. En cas de négligence ou de refus de payer, un commissaire impérial aura le pouvoir de saisir les douanes ou toute autre source de revenus du pays réfractaire, sous réserve d'un droit d'appel au Comité judiciaire du Conseil privé, lequel comprendra aussi un représentant de chaque pays. (Chap. XVII, pp. 165 à 186). Quant à la nature des impôts destinés à solder la contribution impériale de chaque pays, elle restera absolument à la discrétion de chaque parlement local (ch. XVIII).

Pour ingénieux qu'il soit, ce plan offre de graves inconvénients. D'abord il ne tient pas compte des différences radicales de situation entre chacun des pays d'Empire. C'est pourtant, de l'aveu même de l'auteur, nous l'avons vu, la caractéristique essentielle de l'Empire. Tel de ces pays est beaucoup plus exposé que tel autre et, par conséquent, a plus besoin que les autres des secours de l'Empire. C'est le cas de l'Angleterre. Ne serait-il pas juste qu'elle payât davantage pour ce risque additionnel? Tel autre ne peut attendre de ses associés qu'un secours fort problématique contre ses agresseurs les plus probables. C'est particulièrement le cas du Canada. Pourquoi paierait-il autant pour une protection à peu près illusoire que ses associés pour une protection réelle? D'autres, enfin, en cas de guerre, ont quelque chance de se compenser des sacrifices qu'ils font — c'est actuellement le cas de tous les futurs associés, sauf le Canada. L'Angleterre a saisi pour plusieurs centaines de millions valant de navires et de marchandises appartenant à l'Allemagne. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique-Sud se sont approprié les colonies allemandes qui les avoisinent. Ne serait-il pas équitable qu'elles versent ces profits additionnels au fonds commun?

Evidemment, dans cet ordre d'idées, M. Curtis considère que l'association impériale constituera une sorte d'assurance mutuelle. Mais en matière d'assurances, l'expérience a démontré que la quotité des primes doit être proportionnée à la nature et à l'étendue du risque: âge, occupation, état de santé, pour l'assurance-vie; nature et situation de l'objet assuré, pour l'assurance-feu ou toute autre assurance contre une perte matérielle. Tout système qui s'est écarté de ce principe d'équité a fait banqueroute — sans parler des querelles entre les associés, déçus dans leurs espérances.

Sans doute, M. Curtis le fait observer avec beaucoup de justesse, “ aucun réformateur pratique n'espère trouver une base d'impôts absolument équitable ” (p. 174). Mais, ajoute-t-il, avec non moins de raison: “ Tout système d'impôts est dangereux en raison directe de son injustice ” (p. 176). Et lorsque l'injustice est ressentie non plus par un ou plusieurs individus formant partie d'une nation ou d'un tout compact dont ils ne sont que les fragments, mais par toute une nation dans ses rapports avec d'autres nations, dont elle est séparée par les nombreuses divergences si bien décrites par M. Curtis, il y a chance que le “ danger ” soit considérablement accru.

* * *

M. Curtis reconnaît si bien l'injustice de la répartition basée sur la population qu'il propose *a priori* de réduire la quote-part de l'Union sud-africaine dans la proportion de 5s. par tête d'habitant, contre £1:5:2.7 que paieraient les contribuables des Iles britanniques, du Canada et des deux Dominions d'Australasie. C'est-à-dire que les Sud-Africains paieraient, par tête, un cinquième de ce que paierait chaque Anglais, Canadien, etc. La différence est énorme. M. Curtis en trouve la raison d'être dans le fait que l'Afrique-Sud renferme une forte population noire. Est-ce sûr qu'il n'a pas un peu pensé aux résistances des Boers, dont M. Héroux signalait, l'autre jour, les preuves manifestes? Et alors, ne serait-il pas sage de penser un peu aux répugnances des Irlandais et des Canadiens-français?

Forcé d'abandonner le quotient de population, l'ingénieux publiciste se rabat sur la *capacité de payer* de chacun des associés. Il suggère la création d'une “ Commission d'assesseurs ”, comprenant un délégué de chaque pays associé. Cette commission calculerait, de cinq ans en cinq ans, le revenu global de tous les habitants de chaque pays. Et sur le résultat de ses calculs serait basé le chiffre de la contribution que chacun des associés devrait verser au trésor impérial.

Comme exemple concret, il prend pour base le dernier budget avant la guerre. En 1913-14, les divers pays autonomes de l'Empire avaient consacré aux oeuvres de guerre les sommes suivantes:

	Dépense	Population	Dép. par tête
Canada	£ 2,703,603	7,300,000	£0: 7: 4.9
Australie	4,081,589	4,500,000	0:18: 1.7
Nouvelle-Zélande	765,324	1,100,000	0:13:10.8
Afrique-Sud	1,345,031	6,000,000	0: 4: 5.6
Royaume-Uni	72,346,277	45,500,000	1:11: 9.6
Total	£81,241,824	64,400,000	£1: 5: 2.7

En supposant que les assesseurs impériaux fussent arrivés à déterminer la *capacité de payer* de chacun de ces pays, selon l'échelle de proportions indiquée ci-dessous, la répartition se serait faite comme suit :

	Quotient prop.	Montant payé.
Canada	5.5	£ 9,347,908
Australie	5.3	5,552,867
Nouvelle-Zélande	5.4	1,382,978
Afrique-Sud	1	1,396,948
Royaume-Uni	6	63,561,123
Total		£81,241,824

Tout en *globalisant* le budget de la guerre, M. Curtis reconnaît que chacun des pays associés devra entretenir certaines forces locales, pour fins de police intérieure ou de défense territoriale immédiate. Il suggère donc de retrancher de leurs contributions respectives les sommes suivantes qui seraient affectées à ces fins:

Canada	£1,000,000
Australie	3,000,000
Nouvelle-Zélande	500,000
Afrique-Sud	1,000,000
Royaume-Uni	3,395,547
Total	£8,895,547

Je n'insiste pas, pour l'instant, sur l'arbitraire de ces chiffres. Les sommes finalement payées seraient donc réparties comme suit:

Canada	£ 8,347,908
Australie	2,552,867
Nouvelle-Zélande	882,978
Afrique-Sud	396,948
Royaume-Uni	60,165,576
Total	£72,346,277

Pour ne comparer que les chiffres du Canada et du Royaume-Uni, nous aurions donc payé £5,644,305, soit \$28,221,525, de plus que nous n'avons dépensé; et le Royaume-Uni, £12,180,701, c'est-à-dire \$60,903,505 de moins.

A ce budget de guerre, devra s'ajouter le budget des Affaires étrangères et celui du gouvernement des dépendances qui seraient abandonnées, — nous le verrons plus loin — à l'autorité de l'Association impériale. M. Curtis n'en a pas établi le chiffre. Il s'élève assurément à plusieurs millions de livres. C'est autant de moins que l'Angleterre paierait seule, autant de plus à ajouter à la part du fardeau attribué aux 'nations soeurs'.

On peut être sûr que les conditions financières de l'association impériale ne seront pas au détriment de l'Angleterre. Il faut convenir toutefois que la base, toute spéculative, suggérée par M. Curtis nous serait plus favorable que l'anarchie actuelle. Si, disons depuis dix ans, nous avions versé une contribution de guerre régulière à un échiquier impérial dont les gardiens, représentants élus de tous les pays autonomes de l'Empire, l'eussent employée intégralement à l'organisation efficace des forces impériales, nous n'aurions pas gaspillé une centaine de millions dans les carabines Ross, les manipulations crapuleuses du sieur Allison et les autres dévergondages favorisés par notre Tamerlan national, sir Sam Hughes.

S'il faut nous saigner aux quatre membres pour l'Empire, que cela serve au moins à autre chose qu'à alimenter une bande d'écumeurs de millions.

* * *

Dans l'étude de l'aspect financier du problème, il est un autre point fort important qui semble avoir totalement échappé à l'attention de M. Curtis. Si la *capacité de payer* est une base plus équitable que le chiffre de la population, il faut, pour qu'elle soit vraie, considérer non seulement les revenus mais aussi les *obligations particulières* de chacun des pays d'Empire. La capacité de payer d'un pays, comme celle d'un individu, ne tient pas seulement au chiffre de ses revenus; il dépend tout autant de ses charges et de ses obligations essentielles. Ainsi, un ouvrier qui gagne \$3.00 par jour et qui est forcé de dépenser \$2.50 pour vivre a moins de *capacité de payer* l'impôt que celui qui reçoit \$2.00 et n'en dépense que la moitié. L'assiette d'impôt du premier n'est que de \$0.50 par jour, celle du second de \$1.00.

Sans sortir du cadre des charges et des dépenses qui se rattachent directement ou indirectement aux oeuvres de guerre et de défense, le Canada a de lourdes obligations dont le Royaume-Uni est entièrement libre.

Sir Charles Tupper estimait que la construction de l'Intercolonial, du C. P. R., des canaux, constituait une contribution à la défense de l'Empire, plus efficace et tout aussi réelle qu'autant de millions affectés au budget de l'armée et de la flotte. A la Conférence de 1887, M. Stanhope, ministre de la Guerre, déclarait qu'il " n'est pas possible d'exagérer l'avantage militaire que l'Empire a trouvé dans la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien " 2.

Du moment que l'on accepte le principe de la solidarité impériale, il faut admettre que toute addition à la sécurité de l'un des pays associés profite à la masse, que tout ce qui contribue à assurer le transport interimpérial des ressources de l'Empire offre un avantage précieux, en temps de guerre surtout, à chacun des pays d'Empire, à l'Angleterre plus qu'à tout autre. Dans cet ordre d'idées, ne serait-il pas rigoureusement exact d'affirmer que la construction du Canal de la Baie George constitue une contribution directe et fort efficace à la défense militaire de l'Empire?

Avant de diminuer le fardeau des Anglais pour accroître celui des Canadiens, M. Curtis devrait appliquer à cet aspect de la question les principes d'équité qu'il invoque et la remarquable rectitude de son jugement.

L'éminent publiciste a évidemment compris que toute cette question d'argent constitue l'un des points faibles de son système. Il y revient dans un appendice au chapitre XVIII. La complexité du mécanisme qu'il veut créer lui fait craindre des retards fort préjudiciables dans la préparation du budget impérial. Pour obvier à ce grave inconvénient il suggère de faire voter le budget impérial pour trois ans d'avance, d'un seul coup. Je ne m'arrête pas à ce détail, sauf pour signaler sa curieuse similitude avec une proposition analogue faite par le duc de Newcastle, en 1862, au gouvernement canadien. Le ministre McDonald-Sicotte repoussa cette suggestion comme attentatoire à la liberté parlementaire 3. Ce rapprochement suffit à marquer le caractère rétrograde de la révolution impérialiste. Ce que nous avons marché en arrière depuis vingt ans est incroyable!

Henri BOURASSA.

2 Que devons-nous à l'Angleterre? — page 359.

3 J'ai raconté cet incident au long, avec de copieuses citations, dans Que devons-nous à l'Angleterre? — pages 28 à 35.